

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 07/10/2015

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	17	21

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Finistère  
Le : 09/10/2015  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2015, le 7 Octobre à 18:15, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Trégor s'est réuni à la salle des associations Kernéguès, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PENNEC Guy, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux membres du comité syndical le 25/09/2015.

**Présents** : M. PENNEC Guy, Président Syndicat Mixte du Trégor, Mmes : CHEVAUCHER Aline, HUON Joëlle, PRIGENT Christine, MM : GEFFROY Rémi, GUEZENNEC Daniel, HUON Thierry, LECHAUVE Jean-Jacques, LOSTANLEN Georges (Suppléant de M. IRRRIEN Joseph), MANCHEC Pascal, POULIQUEN Jean-Charles, PRIGENT André, QUEMENER Hervé, RIOU Yvon, SAINT JALM Hervé, SALEUN Yvon, ZOUAILLEC Yvon

**Excusé(s)** : M. IRRRIEN Joseph ; Monsieur Le Receveur

**Absent(s) ayant donné procuration** : Mmes : CREIGNOU Solange à Mme HUON Joëlle, PICART Marie-Claire à M. MANCHEC Pascal, MM : GUILCHER Bernard à M. SALEUN Yvon, TIGREAT Alain à M. POULIQUEN Jean-Charles

**Absent(s)** : Mme PEREIRA Véronique, M. VERMOT Jean-Paul

**A été nommé secrétaire** : M. POULIQUEN Jean-Charles

### 201519 – Renouvellement poste de géomaticien

**Suppression poste de technicien zones humides - Création poste de technicien milieux (avec saisine du CT du CDG 29) et modification du tableau des effectifs**

#### ► **Renouvellement d'un emploi à temps complet de technicien géomaticien, en CDD – article 3-3 1° :**

Il est proposé au Comité Syndical de renouveler l'emploi de technicien géomaticien à compter du 25 décembre 2015 pour une durée de 3 ans, dont la mission principale est la gestion de l'outil SIG de la collectivité.

Le financement du poste suit les modalités du Contrat Territorial (Agence de l'Eau) et du Projet Territorial pour l'Eau (Conseils régional et départemental)

#### ► **Suppression d'un emploi à temps complet de technicien zones humides en CDD – article 3-3-1 :**

Il est proposé au Comité syndical de supprimer l'emploi de technicien zones humides en CDD à compter du 1<sup>er</sup> février 2016.

#### ► **Création d'un emploi à temps complet de technicien milieux en CDD – article 3-3-1 :**

Il est proposé au Comité syndical de créer l'emploi de technicien milieux, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour une durée de 3 ans, renouvelable, dont les missions sont :

- o Animation du programme de gestion des zones humides
- o Participation aux actions de gestion du bocage et des cours d'eau

de la collectivité.

Le financement du poste suit les modalités du Contrat Territorial (Agence de l'Eau) et du Projet Territorial pour l'Eau (Conseils régional et départemental)

**Concernant la suppression suivie d'une création, une saisine du prochain CT (en date du 29.09.2015) a été adressée au CDG 29 (organisation des services / suppression de poste suite à modification du temps de travail / réorganisation).**

Envoyé en préfecture le 09/10/2015

Reçu en préfecture le 09/10/2015

Affiché le



ID : 029-252900931-20151007-201519-DE

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,**

**- AUTORISE :**

le **renouvellement** de l'emploi à temps complet de technicien géomaticien, en CDD à compter du 25 décembre 2015 ;

la **suppression** de l'emploi à temps de technicien zones humides, à compter du 1<sup>er</sup> février 2016 ;

la **création** de l'emploi de technicien milieux, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

- d'ADOPTER le nouveau tableau des emplois ci-après :

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	POSSIBILITE POURVOIR EMPLOI PAR UN NON TITULAIRE ART. 3-3 2	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
Direction	Directeur technique	Ingénieur	Ingénieur principal	OUI	1	0	TC
	Direction administrative	Rédacteur	Attaché	OUI	1	0	TC
Service administratif	Adjoint de la direction administrative	Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> classe	Rédacteur	OUI	1	0	TC
Services techniques	Référent thématiques non agricoles	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	OUI	1	0	TC
	Référent agricole	Ingénieur	Ingénieur principal	OUI	1	0	TC
	Technicien agricole	Technicien	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	OUI	2	0	TC
	Technicien géomaticien	Technicien	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	OUI	1	0	TC
	Référent volet milieux aquatiques cours d'eaux et zones humides	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	OUI	1	0	TC
	Technicien rivières	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	OUI	1	0	TC
	Technicien milieux	Technicien	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	OUI	0	1	TC
	Chargé de missions inondations	Ingénieur	Ingénieur	OUI	0	1	TC
<b>TOTAL AGENTS</b>					<b>10</b>	<b>2</b>	

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget du Syndicat Mixte du Trégor ;

- **AUTORISE** le Président à solliciter les financements correspondants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 09/10/2015

Reçu en préfecture le 09/10/2015

Affiché le

Besser  
Levrault

ID : 029-252900931-20151007-201519-DE

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
Morlaix,  
Le Président,  
Guy Pennec

**Syndicat Mixte pour la gestion des cours**

**d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix**

**Place O. Krebel - 29600 MORLAIX**

**Tél. 02 98 15 15 15 - Fax 02 98 15 15 20**

